# Les Yeux DE SON MAÎTRE

N°144 FÉVRIER 2025
REVUE TRIMESTRIELLE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

© Joëlle DOLLE

**ACTUALITÉS**
*2025 : une année sous le signe de l'accessibilité des chiens guides*

**HISTOIRES DE VIE**
*Trois pionniers nous ont quittés…*

**DOSSIER**
*Interview croisée*

Les chiens guides d'aveugles

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES
EST RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR LE DÉCRET DU 26 AOÛT 1981

# Le mot du Président

Alors que nous accueillons une nouvelle année, permettez-moi de vous adresser, au nom de toute la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles, nos remerciements les plus chaleureux pour votre soutien indéfectible. Votre générosité et votre engagement nous permettent de mener, chaque jour, des actions qui transforment des vies.

Dans ce numéro, nous rendons hommage à trois grandes figures de notre fédération qui nous ont quittés en 2024 : Guy Rimbault, Jack Perrin et Michel Klein. Leur dévouement a façonné l'histoire de notre mouvement et inspire notre action quotidienne pour l'inclusion et l'autonomie.

Vous découvrirez également des initiatives porteuses d'espoir, comme la reprise de l'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides et d'assistance (OBAC), qui marque un tournant dans nos initiatives contre les discriminations. À travers des témoignages, comme celui de Christian et de son chien Moti, nous célébrons des histoires de vie où la différence devient une richesse.

Enfin, nous mettons en lumière l'impact de la philanthropie sur les grandes avancées sociales et l'humanisme vibrant qui anime nos fidèles donatrices et donateurs. Grâce à vos dons, nous avons le pouvoir d'innover et de bâtir un monde plus juste et inclusif.

Ensemble, continuons à faire vivre ces valeurs de solidarité. Merci de votre confiance et de votre engagement, si précieux pour poursuivre ce chemin.

Avec toute notre gratitude,

**Michel Rossetti, Président de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC)**

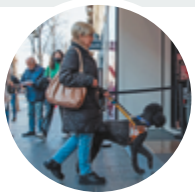

# Sommaire


**ACTUALITÉS**
*2025 : une année sous le signe de l'accessibilité des chiens guides* ..... p.3

**HISTOIRES DE VIE**
*Trois pionniers nous ont quittés...* ..... p.4

**DOSSIER**
*Interview croisée : 20 ans après la loi du 11 février 2005, où en est l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles ?* ..... p.6
*Une réservation particulière chez Uber* ..... p.8

**RENCONTRE**
*Leurs dons, leur engagement ! Nos donateurs témoignent.* ..... p.10

**POUR ALLER PLUS LOIN**
*Philanthropie : Comment les dons façonnent les avancées sociales* ..... p.12

**LES CHIENS GUIDES EN RÉGION** ..... p.14

**LA FFAC ET VOUS** ..... p.15


La FFAC est affiliée à la Fédération Internationale du Chien Guide (IGDF).

P.J. : Courrier du Président, bulletin de soutien et enveloppe retour.

Pour tout renseignement sur un article de la revue, adressez-vous au secrétariat de la FFAC au : 01 44 64 89 89.

Toute reproduction totale ou partielle d'un article ou d'une illustration doit être soumise à l'approbation préalable de la Direction de la Rédaction (même numéro que ci-dessus).

FFAC - Siège : 71, rue de Bagnolet - 75020 Paris - Tél. : 01 44 64 89 89 - Président : Michel Rossetti - Date de parution : Février 2025 - Directeur de la publication : Michel Rossetti • Maquette : GRAND M - 2 bis rue Dupont De L'Eure - 75020 Paris • Imprimeur : ASAP DIFFUSION – Zone des Roitelières – 44330 Le Pallet • Comité de rédaction : William Bastel, Saliha Benaziz, Alexandre Cathelin, Mérine Cusset, Anne Viot.
N° CPPAP : 1224H85774 - ISSN 0997-9700
Tirage : 65 141 exemplaires.

© lorimond FURST-HEROLD

# 2025 : une année sous le signe de l'accessibilité des chiens guides

En 2025, deux dates importantes marquent l'engagement pour le libre accès de nos bénéficiaires : les 20 ans de la loi du 11 février 2005 et les 10 ans de l'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides et d'assistance (OBAC). Ces anniversaires jalonnent un premier semestre dédié à l'accessibilité des maîtres de chiens guides.

## 11 février : Une campagne de sensibilisation digitale

La loi du 11 février 2005 a instauré le principe de l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées. Elle garantit notamment l'accès des chiens guides dans les lieux publics, les transports, et les établissements recevant du public (ERP).

Pour commémorer cet anniversaire, la FFAC et l'ANM' Chiens Guides lancent une campagne digitale le 11 février. Elle vise à sensibiliser le public sur l'importance de respecter le libre-accès des chiens guides et de leurs maîtres. Rendez-vous sur notre site internet pour découvrir les actions locales et nationales ! www.chiensguides.fr

## 30 avril : Anniversaire et évolution de l'OBAC

Créé en 2015 par l'ANM' Chiens Guides et la FFAC, l'OBAC a œuvré pour l'accessibilité des chiens guides et d'assistance. À l'occasion de ses 10 ans, l'Observatoire évolue sous l'égide de l'ANM' Chiens Guides, avec des actions concrètes pour renforcer les droits des maîtres de chiens guides.

Cette annonce officielle aura lieu le 30 avril, lors de la Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité. En attendant que nous puissions vous en parler dans la revue de mai 2025, suivez nos actualités en ligne pour participer à cette célébration et en savoir plus sur nos initiatives pour une société plus inclusive !

# Trois pionniers nous ont quittés…

**En 2024, la FFAC a eu la tristesse de perdre trois grandes figures du mouvement : Guy Rimbault, Président de 1988 à 2000, disparu le 22 août, et Jack Perrin, Président de 2000 à 2008, disparu le 21 août. Quelques semaines plus tard, le 19 octobre, le Docteur vétérinaire Michel Klein, fondateur de l'École de Paris et longtemps Vice-Président de la FFAC, nous quittait à son tour. Nous avons tenu à rendre hommage à ces figures emblématiques qui ont marqué l'histoire des chiens guides par leur dévouement et leur passion.**

© Martine Desplat

## Guy Rimbault (1927-2024)

Durant ses douze ans à la présidence de la FFAC, Guy Rimbault a été de tous les combats : l'accessibilité des chiens guides dans les lieux publics, la reconnaissance du métier d'éducateur et la création d'un élevage national de chiens. Maître de chien guide depuis 1976, il a mis la même pugnacité au service des chiens guides que pour retrouver son autonomie et une nouvelle activité professionnelle de kinésithérapeute après avoir perdu la vue.

Membre de l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides, il milite pour l'accès des chiens guides dans tous les lieux ouverts au public : « *Du fait de la méconnaissance totale du chien guide par le public, nous étions refusés dans beaucoup de commerces de bouche ou dans les taxis.* », nous confiait-il en 2022. L'excellence de l'éducation des chiens guides est pour lui primordiale, et en 1989, il initie la première formation pour les éducateurs. En 2002, il va défendre lui-même, devant la Commission d'Homologation des Titres, cette formation dès lors reconnue par les pouvoirs publics et qui demeure aujourd'hui la seule consacrée aux métiers des chiens guides.

Il souhaite améliorer l'élevage des futurs chiens guides, initialement issus de la SPA, ce qui entraînait de nombreuses réformes. L'idée de créer un élevage national voit alors le jour. « J'eus l'occasion de prendre la parole devant un parterre de personnalités, dont

▶ Inauguration du CESECAH en juin 1996

> « *Du fait de la méconnaissance totale du chien guide par le public, nous étions refusés dans beaucoup de commerces de bouche ou dans les taxis.* »

Claude Evin, alors Ministre de la Santé, sur la nécessité d'avoir des chiots de qualité aptes à devenir de bons chiens guides. » Son appel est entendu, et grâce à un soutien financier régional, le centre est inauguré en 1996. Aujourd'hui, plus de 300 chiots y naissent chaque année.

Passionné de voyages, il s'engage dans les instances professionnelles internationales et en tire de nombreuses idées dont celles de la labellisation des Ecoles et du certificat d'aptitude du chien guide. Elu municipal, il prodigue des soins bénévoles dans le dispensaire de sa petite ville, tout en cultivant méticuleusement son jardin dans ses moments perdus.

## Jack Perrin (1935 - 2024)

Grande figure du mouvement, Jack Perrin a été administrateur de l'école de chiens guides de Provence Côte d'Azur Corse, aux côtés de Joseph Micoud et de Pierre Aicard. C'est grâce à ce trio que le premier Congrès International des Chiens Guides a vu le jour à Cannes en 1972, réunissant les écoles du Japon, d'Australie et d'Europe. En 2000, il est nommé Président de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles où il œuvrera jusqu'en 2009.

Voici le témoignage que nous livre sa fille Françoise :

« *J'ai toujours connu papa s'occupant des chiens guides d'aveugles. Notre premier chien Ulex était un magnifique berger allemand qui avait été réformé car craintif. Nous allions souvent le week-end au Fort de la Revère voir les chiens et aussi tous les ans à la foire de Nice où l'association avait un stand.*

*Papa était passionné d'opéra et de littérature classique, grand amateur de rugby. Il était toujours partant pour un bon dîner avec du bon vin et aussi pour le préparer car il cuisinait plutôt bien. Dans ses loisirs, le bridge avait une grande place car il aimait être entouré de beaucoup de copains.*

*Papa, dans ses dernières années a écrit ses mémoires et il parle beaucoup des chiens guides et de combien son implication dans cette association lui a apporté.* »

« *Papa, dans ses dernières années a écrit ses mémoires et il parle beaucoup des chiens guides et de combien son implication dans cette association lui a apporté.* »

## Michel Klein (1921 - 2024)

Le docteur vétérinaire Michel Klein est notoirement connu pour son engagement indéfectible en faveur des animaux.

En 1941, sa scolarité à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse est interrompue par la guerre. Il intègre un réseau de l'Intelligence Service qui soutient la Résistance anglaise en France. Quelques années plus tard, son diplôme de vétérinaire en poche, il s'engage dans l'Organisation Internationale des Réfugiés, agence des Nations Unies, et ses voyages lui font découvrir des parcs zoologiques.

Dès le début de son exercice clinique de vétérinaire, il s'intéresse aux animaux exotiques à une époque où la pratique vétérinaire était essentiellement consacrée aux animaux de la ferme avec 80% de population rurale.

Suite à une intervention télédiffusée inédite, il anime de nombreuses émissions pour la jeunesse de 1960 à 1997 (« Les Animaux du Monde », « Les Mercredis de la Jeunesse », « Récré A2 Matin », « Club Dorothée », « Terre, attention, danger »).

▶ 1ère maquette de l'École de Paris

Dans sa clientèle figurent des maîtres de chiens guides et il fait la connaissance de Joaquin Romero, qui éduquait des chiens guides. L'idée lui vient de proposer un projet d'École à Jacques Chirac, alors Maire de Paris. En 1987, l'École de Paris est inaugurée. Président, Michel Klein entre au Conseil d'Administration de la Fédération Française des Chiens guides d'aveugles : il restera attaché à la Fédération même après son départ en retraite.

Michel Klein a écrit une page d'histoire du monde animal et des chiens guides.

# *Interview croisée :*

## 20 ans après la loi du 11 février 2005, où en est l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles ?

**À l'occasion des 20 ans de la loi du 11 février 2005, nous avons interrogé Michel Rossetti, Président de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC), et Dominique Latgé, Présidente de l'ANM'Chiens Guides. Deux maîtres de chiens guides et représentants associatifs qui reviennent sur les avancées permises par cette loi majeure, les défis qui subsistent et les espoirs pour l'avenir des personnes déficientes visuelles.**

© FFAC

### Pouvez-vous rappeler le contexte dans lequel cette loi a été créée et les attentes des associations à l'époque ?

**Michel Rossetti** : En 1975, la première loi française sur le handicap s'était concentrée, à juste titre, sur les handicaps moteurs, les mieux organisés et les plus visibles à l'époque. Mais 30 ans plus tard, il était urgent de prendre en compte tous les types de handicaps, y compris sensoriels et psychiques. La loi de 2005 a marqué une évolution significative, en mettant l'accent sur la citoyenneté des personnes en situation de handicap et leur place dans la société.

**Dominique Latgé** : Cette loi visait à garantir l'égalité des droits et des chances, notamment à travers des mesures sur l'accessibilité universelle, l'emploi et la scolarisation. Les associations attendaient une reconnaissance des spécificités de chaque handicap et des prestations adaptées, comme la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui a permis de mieux répondre aux besoins des personnes, y compris ceux liés aux chiens guides.

### Quelles ont été les avancées majeures depuis la promulgation de cette loi ?

**Dominique Latgé** : L'extension des droits d'accès des chiens guides à tous les lieux publics a été un pas décisif. De plus, la reconnaissance légale des chiens d'assistance pour d'autres handicaps est une évolution importante.

*« Cette loi visait à garantir l'égalité des droits et des chances, notamment à travers des mesures sur l'accessibilité universelle, l'emploi et la scolarisation. »*

**Michel Rossetti** : La création de la PCH, avec son volet aide animalière, a été une avancée significative. Cela reconnaît le chien guide comme une véritable compensation du handicap, au même titre que les aides techniques ou humaines. Sur le plan de l'accessibilité, des progrès ont été faits avec les bandes podotactiles, la sonorisation des feux de signalisation et des véhicules. Mais beaucoup reste à faire.

### Quels défis restent à relever pour les personnes déficientes visuelles ?

**Michel Rossetti** : L'application des règles reste problématique. Beaucoup de lieux publics ne respectent pas encore les normes, malgré les Agendas d'Accessibilité Programmée (ADAP). Quant à l'aide animalière, son montant reste figé à 50 €, alors qu'il faudrait au moins 110 € pour couvrir les besoins essentiels.

**Dominique Latgé** : La méconnaissance du droit d'accès des familles d'accueil est également un problème. Malgré une extension en 2014, certaines entreprises ou lieux publics continuent de refuser l'entrée des chiots en éducation. Nous devons encore intensifier la sensibilisation.

### Comment vos associations contribuent-elles à faire avancer ces droits ?

**Dominique Latgé** : Nous jouons un rôle de veille et d'intermédiation avec les pouvoirs publics. Nous sensibilisons les entreprises et les institutions sur les enjeux d'accessibilité.

**Michel Rossetti** : La création de l'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides et d'assistance (OBAC) en 2014 est une de nos initiatives. Nous militons aussi pour une reconnaissance juridique renforcée du chien guide, afin de lutter contre les discriminations comme les refus d'accès.

### Quels sont vos espoirs pour les années à venir ?

**Michel Rossetti** : Si j'avais un rêve… Ce serait que dans le quotidien on n'ait plus à se poser de questions sur le libre accès du chien. Ce serait aussi que nos structures soient encore plus efficaces et offrent davantage de chiens car ils restent le meilleur vecteur d'autonomie en matière de déplacement.

**Dominique Latgé** : Je rêve d'une France où les chiens guides et leurs maîtres évoluent sans entraves, dans une société qui valorise pleinement leur contribution. Je suis convaincue que des réformes audacieuses et un engagement collectif rendront cela possible. Ensemble, nous pouvons construire cet avenir.

### Un dernier message pour inciter le grand public à soutenir vos associations ?

**Michel Rossetti** : Sans les donateurs, nous ne pourrions pas former ces chiens qui changent des vies. Merci à eux pour leur soutien, et j'espère qu'ils continueront à croire en notre mission. Ensemble, écrivons la suite de cette belle histoire.

# Une réservation particulière chez Uber

**Christian Lair, retraité de 67 ans et Vice-Président de l'ANM' Chiens Guides, est maître de Moti, chien guide croisé Labrador-Golden retriever, depuis 2018. Au-delà des difficultés d'accès, il témoigne pour nous d'une belle rencontre…**

Bonjour, je voudrais vous raconter aujourd'hui une petite histoire qui m'est arrivée récemment.

Ce soir-là, je rentrais de Paris avec mon chien. Il était 21 heures et, après 5 heures 30 de TGV, nous n'avions qu'une idée en tête : rentrer le plus rapidement possible à la maison. Les bus se faisant rares à cette heure tardive, je pris la décision de faire appel

© Freepik

> *La prise en charge était annoncée dans les trois minutes et, contre toute attente, je reçus une réponse : " Pas de problème, je suis sourd et muet ". Ce message me laissa bien perplexe : s'agissait-il d'une plaisanterie ? le chauffeur allait-il disparaître comme le précédent ?*

Uber est membre de l'OBAC depuis 2023 afin d'améliorer ses services en faveur des personnes en situation de handicap.

à un VTC. Je sortis donc mon téléphone et, à partir de l'application Uber, je commandai ma course.

Immédiatement les coordonnées d'un chauffeur s'affichèrent ; il était annoncé pour une prise en charge dans les quatre minutes. Comme à mon habitude, je fis une copie d'écran et lui adressai un message pour lui préciser ma position exacte et le fait que j'étais accompagné d'un chien guide. Par avance, je le remerciai également de bien vouloir venir à ma rencontre lorsqu'il serait là car je ne le verrais pas arriver. À peine le message fut-il envoyé que la course disparut de l'écran. Manifestement, la présence de mon chien l'avait dissuadé de prendre cette course. Très énervé par cette attitude, je me félicitai cependant d'avoir fait une copie d'écran qui, par la suite, me permettrait de faire une réclamation circonstanciée auprès de la société Uber.

Dans les secondes qui suivirent, les coordonnées d'un nouveau chauffeur s'affichèrent à l'écran. Je m'empressai d'appliquer la même procédure que précédemment : copie d'écran, message au chauffeur. La prise en charge était annoncée dans les trois minutes et, contre toute attente, je reçus une réponse : « *Pas de problème, je suis sourd et muet* ». Ce message me laissa bien perplexe : s'agissait-il d'une plaisanterie ? le chauffeur allait-il disparaître comme le précédent ?

Quelques instants plus tard, je fus sorti de mes réflexions par un léger tapotement sur l'épaule droite. Une main glissa jusqu'à mon avant-bras, et je fus conduit devant une voiture. La portière s'ouvrit et, après installation sur la banquette arrière et le chien à mes pieds, je l'entendis se refermer. Le chauffeur s'installa devant et la voiture démarra. Les rues empruntées me confirmèrent que nous étions sur le bon chemin.

J'ai pour habitude de demander l'arrêt deux ou trois cents mètres avant la destination finale : cela permet à Moti de se dégourdir les pattes et de faire ses besoins avant d'arriver à la maison. Une question vint immédiatement à mon esprit : comment allais-je faire comprendre cela au chauffeur ? la voiture contourna le dernier rond-point avant l'entrée de ma rue : il fallait se décider rapidement. À mon tour, je tapotai donc l'épaule droite du chauffeur et, d'un geste confus de la main, je signifiai que je voulais descendre. Ma demande fut immédiatement comprise. La voiture s'arrêta. La portière arrière s'ouvrit et, après avoir récupéré mes affaires et mon chien, je me trouvai face au chauffeur. Pour manifester mon contentement, j'agitai vivement mon poing serré avec un pouce dressé. Sans aucun doute, le chauffeur comprit ma satisfaction et me tapota à nouveau sur l'épaule droite. Moti s'avança vers lui et reçut vraisemblablement une caresse. Le chauffeur remonta dans sa voiture et reprit la route.

Cette petite histoire qui peut paraître bien banale reste gravée dans ma mémoire. Elle me fait réfléchir sur deux mots : l'indifférence et la différence. Je suis convaincu que, si l'on parvient à se débarrasser de l'indifférence, la différence n'est plus un problème.

Texte publié avec l'aimable autorisation de l'ANM' Chiens Guides.

# Leurs dons, leur engagement !

## Nos donateurs témoignent.

**Dans notre précédent numéro, nous avons lancé un appel à témoignages. Vos réponses ont été nombreuses et touchantes. Voici quelques-unes de ces histoires inspirantes.**

### Marie-Louise Becker :

81 ans, donatrice fidèle et engagée

Originaire de Paris, Marie-Louise Becker vit en Ardèche depuis 24 ans, non loin de la réplique de la grotte Chauvet, qu'elle a eu la chance d'inaugurer. Ancienne employée de banque dans le 7e arrondissement, elle se remémore « *40 ans de bonheur* ». La proximité avec des associations pour personnes handicapées visuelles lui a permis de rencontrer des clients aveugles ou malvoyants, dont un kinésithérapeute aveugle et une maîtresse de chien guide travaillant au Ministère de la Santé. « *J'ai été frappée par sa confiance totale en son chien et sa joie. Tous m'ont permis de me restructurer personnellement. On apprend à tout âge* », souligne-t-elle, tout en appréciant l'évolution de la terminologie : « *J'ai particulièrement aimé le changement de la formule aveugle en personne handicapée visuelle.* »

Donatrice fidèle auprès de la FFAC, des Orphelins de la Police et de l'Institut Marie Curie, elle explique : « *Ma rencontre avec la FFAC a été un hasard qui fait sens. J'ai répondu à une prospection.* » Séduite par le travail de l'association, elle se retrouve dans le travail des personnes qui éduquent les chiens jusqu'à leur remise aux personnes déficientes visuelles. La revue fédérale est le lieu d'histoires émouvantes. Elle admire également notre travail auprès du législateur et l'impact des chiens guides. « *Ce serait formidable si tout le monde pouvait donner, même 10 €. Il faut expliquer ce qu'est une personne aveugle : dans le passé, on cachait les personnes avec un handicap. Mais les personnes handicapées visuelles ont souvent un humour extraordinaire sur leur handicap ! Le don, c'est de l'amour, de l'autonomie redonnée ! Il faudrait pouvoir ouvrir de plus en plus d'Ecoles de chiens guides.* », insiste-t-elle.

« Ce serait formidable si tout le monde pouvait donner, même 10 €. Il faut expliquer ce qu'est une personne aveugle : dans le passé, on cachait les personnes avec un handicap. Mais les personnes handicapées visuelles ont souvent un humour extraordinaire sur leur handicap ! »

Aux éducateurs et aux familles d'accueil, elle adresse ce message : « *Continuez et attachez-vous à éduquer ces chiens pour que leurs maîtres puissent vivre comme tout un chacun ! Vous travaillez pour quelqu'un qui en aura plus besoin que vous. Il faut que la cause continue. C'est fantastique de voir une équipe évoluer !* »

> *Les chiens guides apportent la lumière dans la nuit. Je suis admirative devant votre action et je lis votre revue mot à mot. Continuez le combat !*

## Marie Bourseau-Cavignac : une vie dédiée à l'éducation et à l'entraide

Psychologue et ancienne institutrice, Marie Bourseau-Cavignac, 87 ans, a répondu à notre appel en mémoire de son frère, décédé d'un cancer du cerveau après avoir perdu la vue subitement. Ce drame familial l'a sensibilisée à la cause des personnes aveugles et au rôle extraordinaire des chiens guides.

Forte de son expérience professionnelle, Marie partage son admiration pour le lien thérapeutique entre humains et animaux : « *Dans un centre équestre pour enfants autistes, une fillette qui ne parlait pas a prononcé son premier mot en appelant son cheval. De la même manière, le chien guide apporte un soutien psychologique unique.* »

Pour Marie, tout se tient dans le mouvement chien guide et la FFAC représente une chaîne de solidarité exceptionnelle, où l'homme et l'animal s'unissent pour offrir autonomie et dignité. « *Les chiens guides apportent la lumière dans la nuit. Je suis admirative devant votre action et je lis votre revue mot à mot. Continuez le combat !* »

Elle espère voir l'avenir du mouvement s'élargir à d'autres formes de chiens d'assistance pour répondre à des besoins variés.

> *Nous l'avons vu grandir comme notre équipe. J'ai été particulièrement bluffé par son impact sociétal : il était sur la voie d'aider une personne en situation de handicap mais allait au-delà dans le bien-être social de tous.*

## Jean-Baptiste Bourgoin : un donateur marqué par une expérience unique

À 43 ans, Jean-Baptiste a souhaité partager son témoignage avec nous par courriel.

« *Je suis donateur suite à mon expérience avec un élève chien guide et sa famille d'accueil. Je dois vous préciser que je suis également en situation de handicap à cause d'une maladie invalidante. Toutefois, ce n'est pas ma trajectoire de santé mais mon parcours professionnel qui m'ont amené à connaître de près vos activités.* »

Il raconte comment, il y a six ans, alors qu'il débutait un premier poste de manager, une question inhabituelle lui a été posée : accepterait-il la présence d'un chien dans son équipe ? « *J'ai d'abord été étonné et puis j'ai vécu deux années bouleversantes… Car Okay est devenu un membre de l'équipe !* »

Ce chien en éducation a su marquer les esprits, devenant une véritable source de cohésion au sein de son environnement professionnel. Jean-Baptiste se souvient particulièrement de sa première réunion individuelle, qui s'est déroulée à trois : avec Okay, son maître d'accueil et lui-même. « *Nous l'avons vu grandir comme notre équipe. J'ai été particulièrement bluffé par son impact sociétal : il était sur la voie d'aider une personne en situation de handicap mais allait au-delà dans le bien-être social de tous.* »

Lorsque Okay a été réformé et l'équipe dissoute, Jean-Baptiste a gardé en mémoire cette expérience unique et émouvante. « *Cette expérience m'a convaincu de donner quand je le peux.* »

Un témoignage vibrant qui illustre à quel point l'impact des chiens guides dépasse leur rôle premier, touchant et transformant toutes les vies qu'ils croisent.

Les témoignages de Marie-Louise, Marie et Jean-Baptiste nous rappellent l'importance de nos actions et l'impact de votre générosité. Nous les remercions ainsi que chaque donateur de continuer à soutenir la cause des chiens guides !

# *Philanthropie :* Comment les dons façonnent les avancées sociales

© Freepik

**La philanthropie, longtemps associée à la charité et à l'aide ponctuelle, s'est imposée comme un levier stratégique des avancées sociales. En France, avec plus de 7,5 milliards d'euros de dons annuels en 2023 selon France Générosités, la générosité privée se place comme un acteur central pour répondre aux besoins que les ressources publiques ne peuvent couvrir. Dans tous les domaines, et notamment celui du handicap, c'est cette capacité à catalyser le changement qui fait de la philanthropie un acteur clé des progrès sociaux contemporains.**

## Un moteur historique de transformation

Depuis le 19e siècle, les dons ont permis des avancées sociales majeures. En France, les initiatives philanthropiques ont façonné des institutions emblématiques. Par exemple, la fondation Valentin Haüy, créée en 1889, a révolutionné l'accès des personnes aveugles à l'éducation et à l'autonomie grâce à des systèmes d'apprentissage adaptés et à des technologies innovantes. Ces projets, souvent initiés par des donateurs privés, démontrent que la philanthropie peut laisser une empreinte durable.

## Les dons : accélérateurs d'innovations sociales

Aujourd'hui, en France comme ailleurs, la philanthropie contribue à transformer des projets en réalités tangibles, notamment dans les domaines suivants :

- **Technologies inclusives :** Les dons privés financent des solutions comme les fauteuils roulants électriques connectés ou encore des systèmes de navigation pour personnes déficientes visuelles. En 2021, un projet financé par la Fondation de France a permis le développement d'une application de guidage vocal dans plusieurs grandes villes françaises.
- **Éducation accessible :** Les bourses pour étudiants en situation de handicap, soutenues par des fondations telles que la Fondation de l'Université de Lyon, favorisent l'inclusion dans les études supérieures. Ce modèle, renforcé par des dons privés, ouvre la voie à une société plus égalitaire.
- **Recherche médicale :** La Fondation Maladies Rares, soutenue par des entreprises et particuliers, a permis le financement de plus de 300 projets en dix ans. Ces avancées bénéficient directement aux personnes touchées par des déficiences, souvent en lien avec le handicap.

> *« Ces projets, souvent initiés par des donateurs privés, démontrent que la philanthropie peut laisser une empreinte durable. »*

## Une dynamique européenne en plein essor

À l'échelle européenne, la philanthropie agit également comme un pilier de l'innovation sociale. La Commission européenne estime que les fondations privées injectent près de **60 milliards d'euros par an** dans des projets d'intérêt général, avec une part croissante dédiée à l'inclusion et au handicap.

## Les défis de demain : accompagner les grandes transitions

La philanthropie doit aujourd'hui s'adapter à de nouveaux enjeux. Face aux crises économiques et climatiques, les personnes handicapées restent parmi les plus vulnérables. Les dons permettent d'expérimenter des solutions adaptées : habitats inclusifs, nouveaux dispositifs de mobilité, ou encore projets de reconversion professionnelle. Ces initiatives participent non seulement à l'amélioration des conditions de vie, mais aussi à une meilleure intégration dans la société.

## Un levier d'espoir

La philanthropie ne se limite plus à un rôle d'assistance ponctuelle ; elle se révèle être une véritable force de transformation sociale. Qu'il s'agisse de financer des innovations technologiques, de soutenir la recherche ou de répondre aux crises humanitaires, les dons permettent de bâtir une société plus inclusive et solidaire. C'est ainsi que, grâce à la générosité de nombreux donateurs, les progrès se poursuivent et permettent d'imaginer un avenir où chaque individu, quelles que soient ses capacités, peut trouver sa place.

# LES CHIENS GUIDES EN RÉGION

## *Un anniversaire* ça se fête !

**2025 est une année marquante pour nos associations fédérées. En effet, celles-ci tout au long de l'année vont fêter avec vous leurs anniversaires. Nos associations se plient en quatre pour vous proposer un anniversaire inoubliable. En attendant, vous pouvez retrouver l'ensemble de leurs actualités sur leurs sites internet respectifs. Célébrons ensemble 2025 !**

© Freepik

## ❝ Tous unis dans la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles. ❞

*Veuillez recevoir ci-joint mon don annuel pour vous aider dans tous vos besoins. Je vous remercie pour l'envoi de votre lettre d'information toujours appréciée dans sa sobriété chaleureuse. Avec ma reconnaissance envers Paul Charles qui a œuvré longtemps et Michel Rossetti qui prend aujourd'hui le relais, toutes vos équipes au Centre d'élevage, dans les Écoles, les éducateurs qui continuent la mission dans l'esprit des fondateurs. Bon 51ème anniversaire et développement dans la persévérance ! Que soit de mieux en mieux reconnue la place des personnes handicapées dans la société, qui a tant besoin d'apprendre à voir l'essentiel. Dans la joie partagée avec toutes les personnes déficientes visuelles qui ont leur vie transformée avec leur précieux compagnon chien guide et celles qui attendent avec confiance d'être aussi comblées.*

*Mme Lucile B.*

Chère madame,

C'est avec beaucoup d'émotion que nous lisons votre mot d'encouragement et nous vous remercions pour ce partage empreint d'humanité et de solidarité. Depuis 53 ans maintenant nous travaillons à renforcer la chaîne de solidarité que nous avons construite tous ensemble.

Plus que jamais, en 2025 nous souhaitons ouvrir les yeux du grand public sur ces réalités et offrir de l'aide à ceux qui ne peuvent désormais voir la beauté du monde qu'au travers des yeux de leurs compagnons de vie. Merci de nous aider à apporter ce bonheur aux personnes malvoyantes grâce à vos dons.

Belle et heureuse année 2025.

Mame Seck

**Pour plus d'information, contactez le service relations donateurs :**

**Mame Seck : 01 44 64 89 89**
**ou Alice Larivière : 01 44 64 88 61**

Les chiens guides d'aveugles
Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles FFAC

71 rue de Bagnolet - 75020 PARIS
Tél : 01 44 64 89 89
**www.chiensguides.fr**
**E-mail : federation@chiensguides.fr**

Association sans but lucratif - Loi 1901 - C.C.P. La Source 33.706.50 R - Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 26 août 1981

Nous appliquons la réglementation sur la protection des données (RGPD). Les règles relatives à vos données personnelles sont en vigueur :

- Pouvoir consulter à tout moment les données en notre possession vous concernant.
- Fournir des informations sur les données que nous recueillons et la façon dont nous les utilisons.

La FFAC a toujours apporté une attention particulière à la sécurisation et l'utilisation des données. Sachez que vos droits, notamment de suppression des données vous concernant, sont applicables.

La FFAC et les Associations fédérées ne font ni démarchage téléphonique ni vente à domicile (calendriers, cartes de parrainage, dons, etc.).
L'UNADEV ne fait pas partie de la FFAC et n'est pas une association de chiens guides fédérée.

**La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) ne vit et n'agit que grâce à la générosité du public, grâce aux dons et legs qu'elle reçoit, GRÂCE À VOUS. ↓ *AIDEZ-NOUS !* ↓**

Les chiens guides d'aveugles
Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles FFAC

# Bon de Soutien

(À retourner à : FFAC, 71 rue de Bagnolet 75020 Paris)

LE CHIEN GUIDE EST REMIS GRATUITEMENT

☐ **Oui, pour élever, éduquer et offrir plus de chiens guides aux personnes déficientes visuelles, je fais un don de :**

☐ 25 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 €
☐ À ma convenance : ..... €

☐ **Veuillez trouver ci-joint mon versement par chèque à l'ordre de la FFAC.**

➔ **Je recevrai le reçu fiscal qui me permet de réduire mes impôts des deux tiers du montant de ce don et permet à la FFAC d'agir trois fois plus.**

**Mes coordonnées :**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Code postal :** |_|_|_|_|_| **Ville :** .....

YDSM250225

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles. Elles sont destinées au service des relations donateurs et aux tiers mandatés par la FFAC à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. La FFAC s'engage à ne pas sortir les données en dehors de l'Union Européenne. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange à des tiers du secteur caritatif. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre : ☐. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant : Service relations donateurs - FFAC - 71 rue de Bagnolet – 75020 Paris. Tél : 01.44.64.89.89. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité précitée.

**MOUVEMENT DES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES**

# Croisez générosité et solidarité en léguant une partie de votre patrimoine.

Depuis plus de **50 ans**, nos associations mettent tout en œuvre pour **éduquer des chiens guides** et les remettre **gratuitement** à des personnes aveugles ou malvoyantes.

C'est grâce à votre **générosité** que nous rendons possible ces belles rencontres qui redonnent **mobilité et autonomie aux personnes déficientes visuelles** dans leur vie quotidienne.

Les chiens guides d'aveugles

FONDATION FRÉDÉRIC GAILLANNE
DES CHIENS GUIDES POUR LES ENFANTS AVEUGLES

**Grâce à votre legs, soutenez l'éducation et la remise de chiens guides.**

Pour obtenir des renseignements sur les legs, assurances-vie et donations, demandez en toute confidentialité notre brochure gratuite avec le coupon ci-dessous ou contactez **Sophie Bazin au 01 44 64 80 27** ou par mail à **s.bazin@chiensguides.fr**, ou rendez-vous sur **www.chiensguideslegs.fr.**

## JE SOUHAITE RECEVOIR LA DOCUMENTATION GRATUITE ET CONFIDENTIELLE SUR LES LEGS ET L'ASSURANCE VIE

Les chiens guides d'aveugles

Je souhaite recevoir la brochure d'information sur les legs et les assurances-vie et je retourne ce coupon à : **FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES** - 71 rue de Bagnolet - 75020 PARIS

○ Mme ○ M ○ Mme et M

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Adresse email : ..... Téléphone : .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans des fichiers informatisés par la FFAC et/ou les associations fédérées, ceci afin de pouvoir vous adresser toutes communications liées à votre demande de brochure, mais aussi liées aux activités de la FFAC et de ses associations fédérées. Ces données, destinées à la FFAC et aux associations fédérées, peuvent être transmises à des tiers mandatés pour réaliser l'impression et l'envoi de vos documentations. Votre adresse postale peut aussi faire l'objet d'un échange avec certains organismes dans le cadre d'une prospection. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case suivante ☐. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données personnelles que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association que vous mentionnez dans ce coupon. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité précitée. La FFAC et ses associations fédérées attachent la plus grande importance à la protection de vos données personnelles et au respect de vos souhaits.

YDSM250225